**Formulaire de demande de versement de contributions à la**

RÉALISATION

(Versement d’aides financières annoncées par l’aide sélective et/ou d’aides financières de l’aide liée au site (PICS) et/ou de réinvestissements de bonifications de l’aide liée au succès

Société requérant/e

Représenté/e par

Rue

NPA / localité

Téléphone / fax

Courriel

**Prière de cocher les cases adéquates**

Fiction  Documentaire  Animation

Long métrage  Court métrage (< 60 Min.)

Film de cinéma  Film pour la télévision

**Indications de la production**

Titre :

Anciens titres de travail :

Durée (en min) :

Début du tournage :

Durée du tournage (en semaines):

Fin production (date / année) :

Budget de réalisation :

*Dont coûts préliminaires*:       (indication sur les coûts déjà financés)

**Demande de versements des contributions suivantes (remplir ce qui convient) :**

1. **Aide financière de l’aide sélective**

Date de la déclaration d’intention de l’OFC :

Contribution de l’aide sélective :

1. **Bonifications de l’aide liée au succès**

Soldes des bonifications (avant réinvestissement):

Montant du réinvestissement demandé :

1. **Aide financière pour l’aide liée au site (PICS)**

Date de la déclaration d’intention de l’OFC :

Contribution PICS :

1. **Total aide sélection et/ou liée au succès :**

Autres financements de la Confédération (art. 23 à 25 OECin):

Mesures compensatoires MEDIA (single projekt/slate)

FOCAL (programme PPP, Stagepool)

**Indications sur la production**

**Nom/s Nationalité (CH/ ou autre)**

1. Producteur responsable :
2. Entreprise (s) de coproduction :

1. Réalisateur / trice :
2. Auteur du scénario :
3. Co auteur/s :
4. Auteur de l’œuvre originale

(pour les adaptations) :

1. Langue de la version originale :
2. Autres langues nationales (art. 19 LCin ):

**Indications sur les modifications de projet survenues depuis le dernier dépôt pour l’aide sélective ou depuis la déclaration d’intention (cocher ce qui convient):**

Aucune

Changement de réalisteur/-trice modifications importantes du scénario

Modifications du budget de +/- 15%

Modifications structurelles (p.ex.: coproducteur, participation suisse, lieu de tournage, etc.)

Autres modifications:

**Annexes indispensables au formulaire de versement Réalisation :**

Synopsis du projet

Contrats portant sur l’œuvre originale (en cas d’adaptation)

Contrats avec les auteurs (postes réalisation et scénario)

Pour les coproductions, les contrats de coproduction

Les contrats avec les postes clefs (chefs de poste techniques et artistiques et industries techniques)

Liste de tous les collaborateurs avec indication de la nationalité, du domicile fixe et indépendance (filmographie).

Plan de tournage

Copies de toutes les preuves de financement définitives

Budget détaillé et plan de financement ([formulaires de l’OFC](https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/creation-culturelle/cinema/encouragement-du-cinema/encouragement-selectif/formulaires.html))

Pour les coproductions internationales, bien différencier les recettes et les dépenses des coproducteurs associés

Cash-Flow Plan (en particulier pour les budgets à partir de 2 millions de francs ou pour les coproductions complexes)

Données pour l’inscription de l’aide liée au succès: adresse et contact du réalisateur/-trice et des auteurs CH, clé de répartition en cas d’ayants droit multiples au sein d’une même catégorie

Cas échéant: copies des décomptes développement de projet financé par l’OFC (traitement, scénario, développement de projet)

Bulletin de versement ou indication du compte bancaire ou postal

**Annexes supplémentaires pour les projets avec PICS :**

Liste de dépenses PICS

Copies des contrats signés pour au moins 70% des coûts imputables

Demande pour une reconnaissance provisoire coproduction / film suisse**Autres informations importantes :**

* L’OFC peut demander d’autres documents ou renseignements
* Le versement des contributions se fait par tranches, en fonction de l’avancement du projet et s’établit en règle générale selon la répartition : 70% au début du tournage, 20% à la fin du tournage. La dernière tranche de 10% est versée après examen du décompte final, une fois toutes les conditions et charges remplies.
* La première tranche du PICS (40%) est versée au début du tournage, la deuxième (40%) après le contrôle du décompte final. Une troisième tranche est versée à la fin de l’année civile du décompte en fonction des crédits à disposition.

Lieu et date :       Signature :